

Quotidiens et Périodiques

Pour la Critique d'Art

NOTRE confrère André Lenéka s'inquiétait récemment du sort et des destinées indépendantes de la Critique. Pour lui, la cause de cette crise réside dans l'usage envahissant de la publicité hyperbolique organisée par les entrepreneurs de spectacles, sous le nom de « communiqué ».

Il a raison de s'inquiéter. Mais il est impossible de remonter certains courants.

Aussi bien, à mon sens, la critique artistique, dramatique, lyrique ou musicale est appelée à disparaître du sommaire des journaux politiques quotidiens. Ceux-ci ont évolué, déjà avant la guerre, sous l'exclusivisme de l'information. Les quotidiens, soucieux de vendre l'immédiate actualité, n'ont plus de « place à perdre » pour la littérature, la poésie ou la chronique, objets de mauvaise vente. L'information télégraphique, la « manchette » et les « chapeaux », les havasiana et autres radio, les « correspondances particulières », les « notes d'envoyés spéciaux », les échos, suffisent aux besoins des bourgeoisies nouvelles que charrient des moyens de transport n'autorisant guère le loisir de délecter en chemin la magnificence des développements conceptuels.

La critique d'art sert tout au plus de corollaire à l'information spectaculaire. Le schéma d'une pièce de théâtre suffit à la curiosité synthétique des lecteurs fort indifférents à la façon dont l'auteur a agencé les détails et traité le style. En musique, c'est pire. Quelques lignes hâtives et superficielles remplaceront toute analyse technique. Une brève mention des principaux interprètes esquissera leurs qualités.

La vie est chère, les frais sont devenus énormes. Il importe que chaque ligne du journal paie sa dépense. Or le « communiqué » remplit le but ; la critique profonde ne rapporte rien. Les traités de publicité sont devenus les supports où doivent s'adapter les proportions et les contours de la critique. Certes, elle n'est pas soumise à la spéculation, mais elle s'efforcera de pragmatiser la vérité — comme dirait M. Bergson.

Et lorsqu'à l'assemblée de l'Association de la Critique, M. Aderer émit le vœu que l'écrivain d'art touchât les mêmes honoraires que l'informateur, j'applaudis à l'équité du geste, mais je restai sceptique. Il en fut de même sur la motion de M. de Weindel touchant l'affiliation corporative à la C. G. T. La grève n'est point un remède à l'organisme de la critique. Il

convient en outre de signaler le triste voisinage d'un article sincère et vrai avec le panégyrique payé à la ligne, la contradiction flagrante et superposée, le désarroi de l'abonné et les trop visibles réticences du collaborateur indépendant.

L'équivoque est née, les mots perdent peu à peu leur sens et leur portée dans la manœuvre élastique des subtilités où s'évertue la sincérité du signataire.

Résulte-t-il de la poussée des mœurs et des usages commerciaux que la critique d'art doive mourir ? Que non pas.

Il lui reste un refuge. Cet asile digne de sa noble mission, elle le trouvera dans les journaux *spéciaux* périodiques, *revues d'art*. C'est là son temple apaisé ; c'est dans ce cadre qu'elle est appelée à rejoindre ses fidèles. L'hospitalité qui lui est offerte est large, abritée contre les dépendances ou les contingences, les tactiques dissimulées. C'est là, à part bien entendu certaines exceptions où le dogme de l'indépendance demeure *absolu*, qu'elle jouira de l'accueil sans restriction et que sa plume ne subira nulle entrave même légère, que les convictions pourront se développer, que la vérité s'épanouira dans toute la licence de la pensée. C'est en ces asiles que pourront renaître les grandes polémiques courtoises, les discussions fécondes, sous le seul contrôle des sincérités, loin des ciseaux de la dernière heure obligée ou des stipulations subites.

Sans compter que la valeur de la critique délivrée des fébrilités de faire plus vite que bien, des nécessités d'encadrer sa pensée, se rehaussera des méditations permises par les tirages espacés. L'écrivain prendra là le temps de faire court s'il veut, mais aussi de dire tout ce qu'il a à dire, de ciseler le trait caractéristique, d'alimenter et de solidifier l'objet de sa réflexion.

Il appartiendra dès lors aux directeurs de théâtre de compter avec de tels penseurs dont l'influence sur le public averti deviendra puissamment indicatrice. Et je voudrais que dans les cahiers des charges fût insérée une clause formelle obligeant les entrepreneurs de spectacles non seulement aux égards qui seront dus à une telle presse, mais encore indiquant avec précision les places qui lui seront attribuées aux répétitions générales et à toutes les manifestations susceptibles d'intéresser le grand public. Le grand public a le droit d'être renseigné par ses experts affranchis.

Ch. Tenroc.